



ÊTRE L'HÔTE D'UNE CLINIQUE POUR JUGES

Directives

Conservez ces instructions à portée de main avant, pendant et après votre clinique!

Les cliniques pour juges de l'AAC sont gérées comme des séminaires. En tant qu'hôte, il vous incombe de fixer la date de la clinique, de déterminer les niveaux offerts (p. ex.: tous les niveaux, novice/intermédiaire seulement ou expert seulement), d'avoir un ou des animateurs (et les assistants nécessaires), de réserver une installation appropriée, de soumettre une demande, de fixer les prix que vous demanderez aux candidats et de coordonner la distribution de la documentation de la clinique aux candidats avant celle-ci. L'hôte est responsable des bénéfices/pertes découlant de la clinique. L'AAC ne subira pas de pertes et ce, en aucune circonstance, assurez-vous donc de tenir compte de tous les facteurs lorsque vous préparez votre budget et fixez le prix. Les coûts fixes sont les suivants :

- Frais administratifs de l'AAC – 25 \$ par candidat juge (+ TPS ou HST), payable à l'AAC
- Honoraires de l'animateur – 1 000 \$ chacun, payable directement à l'animateur
- Honoraires de l'assistant - négociable (voir Capacité de la clinique)

Si, en tout temps, vous avez besoin de conseils, n'hésitez pas à communiquer avec le coordinateur des cliniques pour juges (m.tahnis2@gmail.com). N'importe quel animateur peut être embauché pour donner une clinique. Les animateurs présentement approuvés sont:

Bernadette van Klaveren (C.-B.) Kimberly Anderson (SK) Susan Miller (ON) Claude Dionne (QC) Carolyn Dockrill (N.-É.)

Capacité de la clinique

Pour les cliniques ayant jusqu'à 8 candidats, un animateur (et un assistant, au choix de l'animateur) sera nécessaire. Si plus de 8 candidats, deux animateurs seront nécessaires et, au choix des animateurs, un assistant supplémentaire. Le nombre maximal de candidats par clinique est de 12. Le nombre d'observateurs est seulement limité par l'espace disponible dans les locaux de la clinique.

- Bien que l'utilisation d'assistants est à la demande de l'animateur, il incombe à l'hôte de payer ses dépenses et ses honoraires. Nous encourageons fortement les hôtes à utiliser des juges experts locaux et à négocier leurs honoraires avant de fixer le prix de la clinique.

Établir la priorité des candidatures

Tous les candidats juges doivent être des membres ordinaire/en règle de l'AAC. Au cas où il y aurait plus de candidates qualifiés qu'une clinique peut accueillir, les critères suivants s'appliqueront en ordre descendant pour accorder une priorité :

1. Membres du groupe hôte
2. Candidats en expert * (si la clinique est pour tous les niveaux ou le niveau expert seulement)
3. Candidats en novice et/ou intermédiaire qui sont membres ordinaires en règle de l'AAC depuis 3 ans ou plus.
4. Candidats en novice et/ou intermédiaire qui sont membres ordinaires en règle de l'AAC depuis moins de 3 ans.
5. Candidats en novice et/ou intermédiaire qui résident dans un rayon de 100 km de l'endroit de la clinique.

Pour toutes les catégories ci-dessus, les candidats qui ont un pointage plus élevé à l'examen préalable à la clinique et pour les exercices de conception de parcours auront la priorité jusqu'à ce que toutes les places soient comblées.

*Les candidats au niveau expert qui satisfont aux critères et ont effectués tous les mandats exigés auront la priorité sur ceux qui ne répondent pas à tous les critères et exigences. Les candidats qui ne satisfont pas encore à toutes les exigences préalables peuvent demander la permission de suivre la clinique pour juges expert au Conseil de l'AAC mais ils **doivent** satisfaire à **toutes** les exigences d'un juge intermédiaire avant de pouvoir passer l'examen de juge expert et de devenir un juge expert provisoire; c.-à-d. que les candidats ne peuvent pas finir de satisfaire aux exigences préalables de juge intermédiaire ET juger des épreuves de niveau expert à un concours se déroulant la même fin de semaine. L'acceptation à suivre la clinique pour juges expert dans de telles circonstances est à la seule discrétion du Conseil de l'AAC et dépendra de la disponibilité des cliniques pour juges dans la région ainsi que du nombre et de la qualité des autres candidats (les juges de niveau intermédiaire complètement qualifiés auront la priorité).



En cas d'espace restreint, les observateurs seront acceptés selon les priorités suivantes :

1. Juges actuels de l'AAC et membres du Conseil.
2. Membres du groupe hôte
3. Membres ordinaires en règle de l'AAC
4. Membres provisoires de l'AAC (depuis moins d'un an à la date de la clinique)
5. Non-membres

Avant la clinique

Hébergement et déplacement

L'hôte est responsable de la coordination des arrangements pour le déplacement et l'hébergement de l'animateur et/ou de son assistant. Coordonnez directement avec l'animateur/l'assistant pour vous assurer que leur déplacement coïncide avec l'horaire de votre clinique. L'animateur/assistant peut être hébergé dans un hôtel ou chez un membre du groupe, à sa discrétion. Si vous désirez l'héberger chez un membre, assurez-vous que la chambre est propre et privée (chambre d'invité, par exemple).

Repas

Il incombe à l'hôte de payer les repas de l'animateur et de l'assistant. Les candidats juges doivent prendre leurs propres arrangements à moins que vous décidiez d'inclure des repas dans le prix de la clinique. Quel que soit votre choix, il faut en aviser les participants d'avance.

Publicité

Une fois votre clinique approuvée, un avis sera publié sur le site Web de l'AAC, demandant aux candidats intéressés de communiquer avec la personne-ressource indiquée dans la demande. Assurez-vous d'inclure une date d'échéance d'au moins 45 jours avant la date de la clinique pour les candidatures. Toute autre publicité est à votre discrétion.

Formulaires de candidature

Une fois votre clinique approuvée, de la documentation de candidature vous sera envoyée de manière électronique afin de la distribuer aux candidats intéressés. Voir Manuel, conception de parcours et examen préalable ci-dessous pour de plus amples renseignements.

Les personnes intéressées doivent soumettre leur candidature (complète avec examen, parcours et frais d'inscription ou dépôt, selon le cas) à l'hôte par la poste, un service de messagerie ou par courriel, tel que demandé.

Vous devez envoyer toutes les candidatures au coordinateur des cliniques pour juges de l'AAC, soit par courriel ou service de messagerie, au minimum 45 jours avant la date de la clinique. Toute candidature demandant une exemption doit être envoyée au coordinateur des cliniques pour juges de l'AAC dès que possible pour que le Conseil puisse l'étudier et accorder ou non une exemption. Les exemptions et tous les autres candidats ne sont pas acceptés tant que leur candidature, leur examen et leurs parcours n'ont pas été examinés et approuvés par l'animateur de la clinique.

Les demandes pour être observateurs n'ont pas à être envoyées au coordinateur des cliniques pour juges de l'AAC – il vous revient de décider qui et combien de personnes vous pouvez accueillir comme observateur. N'oubliez pas que les observateurs ne doivent pas nuire à l'environnement d'apprentissage des candidats juges. S'il est déterminé que vous avez accepté trop d'observateurs, cela peut avoir un impact négatif sur l'approbation de futures cliniques pour juges.

À titre d'hôte, vous serez avisé des candidats qui ne satisfont pas aux critères ou qui n'ont pas obtenu d'exemption et ne pourront pas participer à la clinique en tant que candidats.

Manuel, conception de parcours et examen préalable

Une fois votre clinique approuvée, vous recevrez une copie électronique du Manuel des juges, de l'examen préalable à la clinique et les instructions pour les parcours à concevoir et à soumettre pour la sélection des candidats. Il faut envoyer tous ces documents aux personnes intéressées, soit par courriel ou par la poste (copie papier). Tous les candidats doivent être membre de l'AAC et devraient avoir un livre des règlements. Le livre des règlements peut être téléchargé et imprimé en ouvrant une session dans la section réservée aux membres du site Web de l'AAC. Le livre des règlements ne fait pas partie de la documentation à envoyer aux candidats et vous n'avez pas à le fournir lors de la clinique. Les candidats doivent soumettre leurs parcours avec le logiciel Clean Run Course Designer, qui peut être obtenu auprès de Clean Run. Une version d'essai gratuite, bonne pour 30 jours, peut être téléchargée si le candidat ne possède pas déjà le logiciel. Ce logiciel (ou un logiciel similaire) est absolument nécessaire si le candidat veut devenir un juge de l'AAC et il devra l'acheter à un moment donné.



Manuel des juges pour les observateurs

Les juges actuels ont déjà une copie de la version la plus récente du manuel. C'est un document volumineux et il est seulement disponible en format pdf. Chaque candidat doit en avoir une copie avant de concevoir ses parcours préalables, il suffit de télécharger et d'imprimer. Si vous désirez mettre une copie à la disposition des observateurs, l'AAC vous recommande de récupérer les coûts d'impression car l'AAC ne vend pas de copies papier.

Livre des règlements pour les observateurs

Les observateurs qui ne sont pas membres de l'AAC peuvent voir les règlements en vigueur sur la page « Règlements » du site Web de l'AAC. Si vous désirez imprimer des copies pour les observateurs, l'AAC vous recommande de récupérer les coûts d'impression car l'AAC ne vend pas de copies papier en ce moment.

Location des installations

Il faut une salle de conférence pour le premier jour et un terrain d'agilité (extérieur ou intérieur) pour le 2e jour. Le 3e jour, il faut une salle pour l'examen écrit, un terrain d'agilité (extérieur ou intérieur) pour une pratique additionnelle et un endroit privé pour l'examen oral. Le terrain d'agilité (extérieur ou intérieur) pour le match amical et la pratique du jugement n'a pas à avoir les dimensions réglementaires, mais il doit avoir une surface offrant une bonne traction et être suffisamment grand pour contenir tout l'équipement obligatoire pour un parcours d'agilité standard de l'AAC.

Note : La salle de conférence peut être n'importe quelle salle qui permet aux candidats et observateurs de s'asseoir, de prendre des notes et de travailler avec des obstacles d'agilité miniatures et dans laquelle l'animateur dispose d'un tableau pour écrire et dessiner. Si un terrain extérieur est utilisé pour le match et la pratique, l'hôte doit s'assurer que la surface et l'équipement sont sûrs et, en cas de mauvais temps, qu'il y aura le nombre nécessaire de chiens (et de conducteurs) à juger peu importe les conditions climatiques. Les candidats ne peuvent pas passer cette partie de l'examen sans la pratique nécessaire et remettre à plus tard cette partie de la clinique est aux frais de l'hôte.

Le soir de la première journée, il peut y avoir une discussion sur le livre des règlements pour les candidats au niveau expert seulement. Cette session peut se dérouler à un restaurant ou dans une maison privée, tant que l'espace nécessaire est disponible. Quel que soit le cas, l'endroit doit être calme et sans fumée. Si vous souhaitez faire une réservation pour cette session, vous devez attendre d'avoir le nombre final de participants à la clinique.

Match amical

Il incombe à l'hôte de s'assurer d'avoir le nombre adéquat de chiens prêts aux compétitions pour le 2e et le 3e jour. Ces deux jours-là, l'accent est mis sur le jugement pratique. Prévoyez avoir au moins deux chiens par candidat (plus est mieux). Les candidats se pratiqueront à juger dans des conditions imitant celles d'un concours et ils devront démontrer leurs compétences en jugeant plusieurs chiens. Si vous prévoyez participer à la clinique en tant que candidat, nous vous suggérons fortement de déléguer l'organisation du match amical à quelqu'un d'autre. Plus vous aurez de bénévoles pour aider à déplacer l'équipement, à être préposé, etc. plus la clinique se déroulera facilement.

Examen pratique

L'examen pratique se déroulera pendant le premier mandat officiel du candidat juge et sera supervisé par un juge examinateur. Dans certains cas, à la fin de la clinique, l'animateur de la clinique peut signifier à un candidat qu'il n'est pas prêt à prendre l'examen pratique. Le candidat en sera avisé directement et recevra des recommandations sur les points qu'il doit travailler pour acquérir plus d'expérience pratique, en jugeant à des matchs amicaux, par exemple, avant de tenter de passer l'examen pratique.

Lorsque le candidat est prêt à passer l'examen pratique (il doit d'abord réussir les trois autres parties de l'examen - l'examen écrit, l'examen oral et l'examen de conception de parcours), le juge examinateur étudiera tous les aspects de la performance du candidat pendant la totalité du mandat, y compris :

- interaction avec le club hôte avant le mandat,
- interaction avec le réviseur de parcours et qualité des parcours soumis,
- arrivée au concours à l'heure et bien préparé,
- capacité de gérer plusieurs tâches (ajuster les parcours, mesurer les chiens, vérifier l'équipement, mesurer le parcours, calculer le TPS, etc.)
- présentation de briefings adéquats,
- participation à la résolution de conflits ou de disputes,
- et, finalement, le plus important, jugement réel, en situation.



Pendant l'examen pratique, le juge examinateur doit observer si le candidat fait preuve de professionnalisme en tout temps et qu'il comprend et applique correctement les règlements de l'AAC. Le candidat peut demander au besoin des éclaircissements au juge examinateur sans pour autant affecter négativement les résultats de l'examen pratique; toutefois, on s'attendra à ce que le candidat démontre la capacité d'accomplir sa tâche de manière autonome. Si, à un moment quelconque pendant l'examen pratique, le juge examinateur détermine que la performance du candidat ne rencontre pas les critères minimaux de l'AAC, il prendra le relais pour finir soit cette partie de l'épreuve, soit le reste de la journée ou du mandat, à sa seule discrétion. Si cette mesure est nécessaire, on considèrera que le candidat a échoué la partie examen pratique de la clinique. Le candidat devra juger des matchs amicaux supplémentaires avant d'essayer de passer de nouveau l'examen pratique. Dans ce cas, le candidat recevra un rapport complet du juge examinateur à propos des parties de sa performance exigeant de l'amélioration ou des parties des règlements de l'AAC à réviser. Ce rapport sera également envoyé à l'animateur de la clinique pour juges.

Les résultats des candidats qui réussissent l'examen pratique seront communiqués à l'animateur de la clinique et, s'ils ont réussi l'examen écrit, l'examen oral et l'examen de conception de parcours, ils deviendront juge de l'AAC pour le niveau approprié.

Les candidats n'ont droit à aucun honoraire de juge pour l'examen pratique. Le club qui engage le candidat sera responsable des dépenses courantes normales du candidat et les honoraires normalement payés par le club hôte pour chaque passage seront versés au juge examinateur.

Pendant la clinique

Frais divers

Comme tout autre séminaire que vous offrez, vous pouvez inclure des frais d'enregistrement ou une politique d'annulation. À titre d'hôte, c'est à vous de le déterminer.

Déni de responsabilité

L'Association d'agilité du Canada n'assume aucune responsabilité pour les dommages découlant de toute mesure, accident ou acte survenu pendant une clinique approuvée. Par conséquent, nous vous recommandons d'avoir une assurance responsabilité appropriée et les participants au match amical doivent signer un déni de responsabilité.

Après la clinique

Frais pour la tenue d'une clinique

Dans les sept jours suivant la clinique, vous devez envoyer les frais d'administration de la clinique à Heather Taylor, agent financier de l'AAC. Manquer à cette obligation empêchera les candidats qui ont participé à votre clinique d'être approuvés comme juge de l'AAC.